14/07/2008

Nations Unies

Assemblée générale
AG/PAL/1096

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien
Réunion extraordinaire
310e séance – après-midi

COMITÉ POUR LES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN: L'OBSERVATEUR DE LA PALESTINE MOINS OPTIMISTE QUE LE PREMIER MINISTRE ISRAÉLIEN

L'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies a déclaré, cet après-midi, devant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que l'intensification des activités israéliennes de colonisation et de peuplement représentait une « menace pour le processus de paix », et risquait même de le « faire dérailler ».

« L'atmosphère qui règne sept mois et demi après Annapolis n'est guère positive », a déclaré Riyad Mansour, commentant les derniers développements diplomatiques sur le terrain. « Nous ne sommes pas près d'une avancée majeure », a-t-il ajouté, nuançant très fortement l'optimisme affiché par le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, hier à Paris, à l'issue d'une rencontre au palais de l'Elysée avec le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, en présence du Chef de l'État français, Nicolas Sarkozy. « La situation sur le terrain prouve tout le contraire », a assuré l'Observateur de la Palestine, selon qui, « il y a péril en la demeure ».

L'annonce faite par Israël de la construction prochaine de plus de 3 000 appartements à Jérusalem-Est et aux alentours constitue une « violation flagrante des termes de la Feuille de route et du processus de paix », a souligné M. Mansour. De même, « la situation aux points de contrôle en Cisjordanie reste difficile ». Ces postes doivent être supprimés, pour que l'aide économique, promise notamment à Paris et à Berlin, « puisse voir le jour », a-t-il dit. L'Observateur a, enfin, déploré l'absence de progrès sur la question des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes qui sont au nombre de 11 000.

Lors de cette même séance du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, son Président, Paul Badji du Sénégal, a présenté un exposé des différents événements survenus depuis la dernière réunion, le 23 avril.

M. Badji a également dressé un compte rendu de la Conférence internationale des Nations Unies sur les réfugiés palestiniens, les 29 et 30 avril dernier au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, et de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de la Palestine, les 3 et 4 juin, à Qawra, à Malte.

À Paris, les participants à la Conférence sur les réfugiés « ont noté avec une grave préoccupation le fait que, 60 ans après le déplacement initial des Palestiniens à la suite du conflit israélo-arabe de 1948, la situation des réfugiés est plus précaire que jamais », a-t-il rappelé. Ils « ont tenu Israël pleinement responsable du bien-être et de la protection des réfugiés dans le territoire palestinien qu'il continue d'occuper, y compris la bande de Gaza » et « ont insisté sur le fait qu'une solution durable du problème des réfugiés de Palestine ne peut être trouvée que dans le respect du droit inaliénable des réfugiés de regagner leurs foyers et de récupérer leurs biens », a-t-il poursuivi.

À Qawra, à Malte, les participants à la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de la Palestine ont, eux, convenu dans un document final, de la nécessité d'« entretenir l'élan politique imprimé par la Conférence d'Annapolis » et d'« appuyer toutes les initiatives visant à la conclusion d'un accord sur le statut définitif d'ici à la fin de 2008 ». Ils se sont également dits « très préoccupés par la poursuite par Israël des activités de peuplement en violation du droit international et des obligations découlant de la Feuille de route ». Ils ont aussi insisté sur le fait que la communauté internationale devait « agir plus fermement pour contester l'édification du mur sur le Territoire palestinien occupé ».

Le Président du Comité a signalé, enfin, que le Gouvernement chilien avait offert d'accueillir la Réunion d'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui doit se tenir sur deux jours à la mi-décembre à Santiago du Chili. Elle devrait être suivie, également à Santiago, d'une réunion d'une journée de la société civile.

Les représentants de la Malaisie, de Cuba, du Maroc, de l'Indonésie, de la Guinée et de la Tunisie ont pris la parole.

Les droits inaliénables du peuple palestinien, tels que réaffirmés par l'Assemblée générale dans sa résolution du 22 novembre 1974, sont le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens, d'où ils avaient été déplacés et déracinés.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel